



Le Choletais

L'audace pour réussir

COMPTE-RENDU DU CONSEIL

DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

SEANCE DU LUNDI 19 OCTOBRE 2015

XXXXX

Le dix neuf octobre deux mille quinze, à dix-huit heures trente, les représentants de la Communauté d'Agglomération du Choletais, légalement convoqués le treize octobre deux mille quinze, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération, rue Saint Bonaventure à Cholet.

Présent(es) :

Gilles BOURDOULEIX : Président.

John DAVIS, Jean-Paul BOISNEAU, Alain PICARD, Michel CHAMPION, Marc GENTAL, Isabelle LEROY, Alain BRETEAUDEAU, Marc GREMILLON, Guy SOURISSEAU, Jean-Paul OLIVARES, Roger MASSÉ, Cédric VAN VOOREN : Vice-Présidents.

Michel BONNEAU, Jean-Paul BREGEON, Jackie GELINEAU, Florence JAUNEAULT, Jean LELONG, Sylvie ROCHAIS, Sylvain SENECAILLE : Conseillers délégués.

Guy BARRÉ, Marie BARTHELEMY, Jean-François BAZIN, Jean-Michel BOISSINOT, Yolaine BOSSARD, André CERQUEUS, Christine CHARRIER, Xavier COIFFARD, Marina DEFOIS, Jacqueline DELAUNAY, Maurice DILÉ, Hubert DUPONT, Marie-Odile EDOUARD, Michel FERCHAUD, Muriel FORTEL, Anne GRAVELEAU-HARDY, Magalie GREAU, Josette GUITTON, Elisabeth HAQUET, Annick JEANNETEAU, Christophe MENUET, Florence RAIMBAULT, Patricia RIGAUDEAU, Chantal RIPOCHE, Françoise VALETTE-BERNIER : Conseillers.

Absent(es) excusé(es) :

Florence DABIN (Ayant donné procuration à Michel CHAMPION), Marc MAUPPIN (Représenté par Françoise POTIER), Jacques BOU : Vice-Présidents.

Frédéric PAVAGEAU (Ayant donné procuration à Jean-Paul BREGEON) : Conseiller délégué.

Laurence TEXEREAU (Ayant donné procuration à Isabelle LEROY), Jean-Marc VACHER (Ayant donné procuration à André CERQUEUS) : Conseillers.

En application des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil de Communauté désigne Monsieur John DAVIS comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil de Communauté du 21 septembre 2015 est approuvé.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions n° 273 à n° 306 prises par Monsieur le Président en vertu de la délégation de pouvoirs qu'il lui a données.

X - BUREAU

X-1 – 88 RUE DU PARADIS - CESSION D'UN IMMEUBLE DE BUREAUX

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de donner son accord pour la signature d'un compromis de vente, sous les conditions suspensives d'obtention de financement et des autorisations d'urbanisme nécessaires, puis de l'acte de cession, de l'ensemble immobilier situé 88 rue du Paradis, cadastré section AT n° 451-459-460, d'une contenance cadastrale de 2 187 m², au profit de la SCI Agena 3000 immobilier ou toute personne morale pouvant s'y substituer, au prix de 820 000 € net vendeur, étant précisé que les frais de notaire afférents et les frais dus à l'agence Clémot IMMO seront pris en charge par l'acquéreur.

Article 2 : d'autoriser le Président ou son représentant, à signer tout document nécessaire à cette cession.

(cf. annexe X-1)

I - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

Ressources humaines

I-1 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : de procéder aux suppressions, modifications et créations des emplois telles que mentionnées ci-dessous :

Direction	Service	Emploi supprimé	Emploi créé	Justification	Date d'effet
Direction de la Culture	École d'Arts Plastiques	1 emploi du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique (12/20 ^{ème})	1 emploi du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique (9/20 ^{ème})	Diminution du temps de travail, sur demande de l'agent, et après avis de la CAP	20/10/15
	Conservatoire	1 emploi du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique (5/20 ^{ème})	1 emploi du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique (6/20 ^{ème})	Redéploiement des heures	20/10/15

		1 emploi du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique (11/20 ^{ème})	1 emploi du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique (10/20 ^{ème})		20/10/15
--	--	--	--	--	----------

Arrivée de Monsieur BARRÉ

Finances et Budget

I-2 – DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de fixer le montant de la dotation de solidarité communautaire pour 2015 à 1 483 863 €.

Article 2 : de confirmer les critères de répartition suivants :

- 20 % au prorata de la population DGF des communes,
- 40 % en fonction de l'écart de potentiel fiscal par habitant de chaque commune, calculé sur les quatre taxes directes locales, par rapport au potentiel fiscal moyen des communes membres de la Communauté d'Agglomération du Choletais,
- 40 % en fonction de trois critères représentatifs des charges supportées par les communes :
 - 1/3 au prorata du nombre de logements sociaux dans les communes,
 - 1/3 au prorata de la population INSEE de 3 à 16 ans,
 - 1/3 au prorata du nombre de mètres linéaires de voirie communale.

Article 3 : de répartir la dotation de solidarité communautaire au titre de 2015 en fonction des critères adoptés comme suit :

Répartition de la DSC totale	Population DGF	en Euro	en Euro/hab.
Chanteloup-les-Bois	718	16 051	22,36
Cholet	56 722	976 111	17,21
La Tessoualle	3 163	59 064	18,67
Nuaillé	1 457	26 669	18,30
Toutlemonde	1 168	20 168	17,27
Trémentines	2 867	58 362	20,36
Vezins	1 664	32 743	19,68
Le May-sur-Evre	4 098	79 056	19,29
La Romagne	1 854	34 665	18,70

Saint-Léger-sous-Cholet	2 689	46 374	17,25
Saint-Christophe-du-Bois	2 720	52 167	19,18
La Séguinière	3 969	64 490	16,25
Mazières-en-Mauges	1 053	17 943	17,04
Total	84 142	1 483 863	17,64

Prospectives et recherche de financement et de recettes

I-3 – PISTE D'EDUCATION ROUTIERE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MANUFACTURE DES PNEUMATIQUES MICHELIN 2015-2017

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Choletais et la Manufacture Française des Pneumatiques Michelin pour une durée de 3 ans (2015-2017), concernant le fonctionnement de la piste d'éducation routière et prévoyant le versement d'une somme forfaitaire de 2 000 € par an.

I-4 – ECOLE D'ARTS DU CHOLETAIS - PROGRAMME D'EXPOSITIONS 2016 - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et de la Région des Pays de la Loire, une aide financière aussi élevée que possible pour la programmation 2016 de deux expositions, à l'École d'Arts du Choletais.

Article 2 : d'approuver le plan prévisionnel de financement ci-annexé.

(cf. annexe I-4)

I-5 – RELAIS ASSISTANTS MATERNELS - ACHAT DE MATERIEL PEDAGOGIQUE, JEUX ET PETIT MOBILIER 2015 - DEMANDE DE SUBVENTION

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Maine et Loire, une aide financière aussi élevée que possible pour l'acquisition de matériel éducatif, culturel et psychomoteurs, et de mobilier pour le Relais Assistants Maternels au titre de l'année 2015.

Article 2 : d'approuver le plan prévisionnel de financement ci-annexé.

(cf. annexe I-5)

Divers

I-6 – CONVENTION TRIPARTITE AVEC L'EDUCATION NATIONALE ET CHOLET SPORTS LOISIRS - ORGANISATION DES ACTIVITES SPORTIVES ET DE DECOUVERTE SUR LE TEMPS SCOLAIRE (2015/2018)

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver les termes de la convention à conclure avec Cholet Sports Loisirs et l'Éducation Nationale pour une durée de trois ans, soit pour la période courant de 2015/2018, relative à l'exercice, au bénéfice des écoles publiques maternelles et primaires de la Communauté d'Agglomération du Choletais, des activités :

- de classes de découverte au Centre d'Initiation aux Sports de Plein Air de Ribou,
- d'initiation et de découverte du patinage sur glace à Glisséo,
- d'initiation de la natation à Glisséo,
- d'initiation et de découverte du golf au Golf de Cholet.

Une convention similaire sera soumise à chaque Directeur des écoles privées de la Communauté d'Agglomération du Choletais.

II - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Création et commercialisation des zones économiques

II-1 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT- SOCIETE AGENA 3000

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à la majorité (49 pour, 1 contre) décide,

Article 1 : d'attribuer une subvention d'équipement de 15 000 € à la société AGENA 3000, pour réaliser son programme de développement, portant sur la création de 32 emplois et un investissement de 8,35 millions d'euros.

Article 2 : d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la société AGENA 3000, la Région des Pays de la Loire, le Conseil Départemental de Maine et Loire et la Communauté d'Agglomération du Choletais, fixant les engagements réciproques de chaque partie.

III - SOLIDARITÉ ET PROXIMITÉ

Cucs - Accessibilité - CISP

III-1 – CONTRAT LOCAL DE SANTE - APPROBATION

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver la convention cadre du Contrat Local de Santé à passer avec l'Agence Régionale de Santé des Pays de Loire pour la période 2015-2017.

PLIE

III-2 – PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DU CHOLETAIS - PROGRAMMATION 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'approuver la programmation 2015 du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Choletais conformément au document ci-annexé.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer le dossier de demande de concours FSE, les bilans d'exécution correspondants, ainsi que les conventions afférentes aux opérations directement portées par la Communauté d'Agglomération du Choletais, au titre du Service Bénéficiaire.

(cf. annexe III-2)

Petite enfance

III-3 – INTERCOMMUNALITE AMIE DES ENFANTS - CONVENTION D'OBJECTIFS 2014/2020 AVEC UNICEF FRANCE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'approuver la convention d'objectifs tripartite avec UNICEF France et la Ville de Cholet résultant de l'attribution du titre " Ville et Intercommunalité amies des enfants " pour la période du mandat 2014-2020.

Article 2 : d'adhérer à UNICEF France moyennant le versement annuel d'une cotisation à hauteur de 200 €.

IV - CULTURE

Spectacle vivant

IV-1 – FOLLE JOURNÉE DE NANTES EN RÉGION - PARTENARIAT AVEC LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE, LE CENTRE DE RÉALISATION ET D'ÉTUDES ARTISTIQUES (CREA) ET L'OFFICE DU TOURISME DU CHOLETAIS - CONVENTION 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver le budget prévisionnel de 41 800 € et la convention entre la Communauté d'Agglomération du Choletais, la Région des Pays de la Loire, le Centre de Réalisation et d'Études Artistiques (CREA) et l'Office de Tourisme du Choletais, pour l'organisation des concerts de la Folle Journée qui se déroulera à Cholet les vendredi 29, samedi 30 et dimanche 31 janvier 2016, sur le thème " La Nature".

(cf. annexe IV-1)

Divers

IV-2 – ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT CULTUREL - DISPOSITIONS TARIFAIRES APPLICABLES AUX USAGERS DOMICILIES HORS DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS ET QUI N'EN SONT PAS CONTRIBUABLES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à la majorité des suffrages valablement exprimés (42 pour, 5 contre, 3 abstentions) décide,

Article 1 : d'approuver, à compter du 1^{er} janvier 2016, les nouvelles dispositions tarifaires du Conservatoire et de l'Ecole d'Arts du Choletais applicables aux élèves domiciliés à l'extérieur de la Communauté d'Agglomération du Choletais, et qui n'en sont pas contribuables à quelque titre que ce soit, à l'exception de ceux domiciliés dans des collectivités ayant acté le principe de rejoindre la Communauté d'Agglomération au plus tard le 1^{er} janvier 2017 ; ces dispositions sont basées sur une facturation se rapprochant du coût réel de fonctionnement de ces établissements, soit respectivement 8 fois pour le Conservatoire et 5 fois pour l'Ecole d'Arts la tarification destinée aux élèves domiciliés sur le territoire communautaire.

Article 2 : d'adopter en conséquence les tarifs indiqués ci-après, étant précisé que les tarifs d'une valeur unitaire inférieure à 1 000 € feront par ailleurs l'objet d'une décision du Président, par délégation du Conseil de Communauté :

- le cours " les mercredis duo " proposé par l'Ecole d'Arts, à hauteur de 1 500 € par duo et par an,
- les cursus complets musique, danse ou théâtre et les cours " accompagnement de projet (parcours B) ou cycle spécialisé " en musiques actuelles proposés par le Conservatoire, à hauteur de 1 720 € par élève et par an,
- le cours " classe instrumentale plus pratiques collectives " et les cours spécifiques pour un auditeur proposés par le Conservatoire, à hauteur de 1 088 € par élève et par an.

Article 3 : d'approuver les conventions-types de partenariat à intervenir avec les élèves de ces établissements et leur commune de résidence, ou la communauté de communes de référence dans le cas de transfert de la compétence culture, pour la prise en charge financière de tout ou partie des droits de scolarité de ces élèves.

Article 4 : de rembourser les élèves domiciliés hors du territoire communautaire et ayant acquitté des droits de scolarité pour l'année scolaire entière, sur la base des tarifs en vigueur au 17 août 2015, afin qu'ils puissent valider leur inscription selon les mêmes modalités.

VI - ENVIRONNEMENT

Espaces Naturels et Ruraux

VI-1 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS ET LA FEDERATION NATIONALE D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver la convention de partenariat dite " Charte d'engagement nationale des sites pilotes Eau et Bio " à intervenir avec la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB) précisant les objectifs et les principes du partenariat dont le terme est fixé au 31 décembre 2019.

Assainissement

VI-2 – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL - MADAME CHRISTINE RENELEAU

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver le protocole transactionnel à intervenir avec Madame Christine RENELEAU portant rétrocession à la Communauté d'Agglomération du Choletais, en l'état et à titre gratuit, du réseau d'eaux usées de 67 m^l situé sous le domaine public et desservant la rue de la Petite Coudraie à Saint-Léger-sous-Cholet.



Le Choletais

L'audace pour réussir

88 RUE DU PARADIS - CESSION D'UN IMMEUBLE DE BUREAUX

annexe X-1



EXPOSITIONS DE L'ECOLE D'ARTS DU CHOLETAIS

PROGRAMMATION 2016

Plan prévisionnel de financement

CHARGES		PRODUITS	
Défraiement des artistes suivant conventions, frais de production, frais d'hébergement, de restauration, de déplacement, de présentation de l'exposition	2 250 €	Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire	3 000 €
Rédaction de dossiers de presse pour les expositions	1 120 €	Région des Pays de la Loire	3 000 €
Publication	3 000 €		
Supports de communication + relations publiques	2 500 €	Communauté d'Agglomération du Choletais	4 910 €
Transports des œuvres, location de matériel, accrochage pour les deux expositions	1 000 €		
Assurances expositions	40 €		
Médiation	1 000 €		
TOTAL	10 910 €	TOTAL	10 910 €

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

ACHAT DE MATERIELS PEDAGOGIQUE, JEUX ET PETIT MOBILIER 2015

Plan prévisionnel de Financement

EMPLOIS		RESSOURCES	
Matériel éducatif, culturel et psychomoteur et petit mobilier	1 247,26 €	Caisse d'Allocations Familiales de Maine et Loire	300,00 €
		Communauté d'Agglomération du Choletais	947,26 €
TOTAL HT	1 247,26 €	TOTAL HT	1 247,26 €
TVA 20 %	249,45 €	TVA 20 %	249,45 €
TOTAL TTC	1 496,71 €	TOTAL TTC	1 496,71 €

PROGRAMMATION PLIE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS 2015



AGEI 49



Typologie	PLIE	Intitulé opération	Bénéficiaire	Coût total éligible	FSE	Agglo	Conseil Général	Financements publics								
								ASP - Remb. Contrats aides	Directe	Autres Collectivités	Autres publiques	Financement privé	Recettes	Fonds propres d'ajustement	Apport en nature	
Social 1		ACCOMPAGNEMENT ET ACCUEIL DES PARTICIPANTS														
1	Chollet	Accompagnement PLIE 2015	CAC	79 486,71	70 000,00										9 486,71	
1	Chollet	Accompagnement participants PLIE 2015	CCAS	36 000,00	36 000,00											
Social 3		INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE														
3	Chollet	Insertion professionnelle tutorat pour renforcer la capacité et le maintien dans l'emploi	Fil d'Ariane	192 408,55	56 100,00	3 000,00		133 308,55								
3	Chollet	Insertion professionnelle par l'activité économique pour renforcer la capacité d'intégration et de maintien dans l'emploi de participants PLIE	Aurina	68 568,07	21 354,07			47 000,00		71,00	143,00					
Social 3		ANIMATION ET FONCTIONNEMENT														
6	Chollet	Animation PLIE 2015	CAC	30 875,35	16 545,93										14 329,42	
TOTAL				407 338,68	200 000,00	3 000,00	0,00	180 308,55	0,00	71,00	143,00	0,00	0,00	23 816,13	0,00	

Direction de la Culture - Spectacle Vivant
LA FOLLE JOURNÉE DE NANTES EN RÉGION
 29, 30 et 31 janvier 2016

BUDGET PRÉVISIONNEL

Directions sollicitées	Opérations	Montants prévisionnels
Direction de la Culture	- Location de matériel	1 000 €
	- Prestations techniques	1 000 €
		2 000 €
Direction des Relations Extérieures	- Prestations de services	2 500 €
	- Catering - Traiteurs	3 500 €
	- Restauration	9 000 €
	- Hébergement	18 800 €
		33 800 €
Direction des Ressources Humaines	- Rémunérations	6 000€
	(Vacataires - Renforts orchestre - Intervenants)	6 000 €
	TOTAL	41 800 €